

Essonne assainissement juridiques milieu naturel géopolitique  
ouvrages hydrauliques dépollution rivière intercommunalité  
ressources humaines finances  
prévention inondation

# Rapport d'Activité 2009



[www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)  
[siarce.tv](http://siarce.tv)

SIARCE TV

Syndicat  
Intercommunal  
d'Aménagement,  
de Réseaux  
et de Cours d'Eau



## Le SIARCE

POINTS DE REPERES p.4

TERRITOIRE p.6

GOVERNANCE p.8

ORGANISATION p.12

FINANCES p.14



## RESEAUX et URBANISME

STRATEGIE p.23

URBANISME p.25

RESEAUX p.27



## LA RIVIERE

QUALITE DE L'EAU p.16

GESTION ET SURVEILLANCE p.19

AMENAGEMENT p.20

ENTRETIEN p.22



## INFORMATION SENSIBILISATION

AUDIOVISUEL p.30

INFORMATION DES PUBLICS p.32

ANIMATION p.34





## 2009, le SIARCE à la hauteur de sa réputation.

Avec l'adoption en 2009 de ses nouveaux statuts, le SIARCE a étendu son champ de compétences pour se positionner comme un partenaire stratégique et opérationnel privilégié, au service de l'ensemble des collectivités du centre Essonne et sud Essonne.

Cet élargissement de notre palette d'intervention donne aux communes adhérentes la possibilité de nous confier une ou plusieurs compétences optionnelles afin d'améliorer la prise en compte des questions de l'eau dans leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire et d'optimiser la coordination des interventions sur leur domaine public.

Une stratégie portée par la conception de l'intercommunalité comme échelle pertinente de réflexion et d'action qui nous anime.

L'année 2009 aura également été une année importante en matière de travaux. Après

dix ans de négociations, la réhabilitation des ouvrages hydrauliques du Moulin d'Echarcon a été réalisée avec succès. L'élaboration de l'avant-projet d'aménagement de l'ancien site papetier de Corbeil-Essonnes a été menée à bien, dans un contexte compliqué de contraintes temporelles et spatiales. Quant au chantier de rénovation et d'extension de la station d'épuration, la bonne avancée des travaux a permis d'achever la nouvelle filière eau tout en maintenant la continuité de l'exploitation. Outre le fait qu'ils participent chacun, à leur échelle, à notre objectif partagé d'atteinte d'un bon état des eaux, ces projets ont pour caractéristique commune leur complexité. De fait, notre Syndicat s'est montré une nouvelle fois en 2009 à la hauteur de sa réputation d'acteur compétent sur les opérations techniquement compliquées et politiquement délicates.

Dans le même temps, la réforme des collectivités territoriales est entrée dans une phase nouvelle avec l'adoption par le Sénat du projet de loi de réforme, le 8 juillet 2010. Certaines dispositions visent notamment à renforcer et à simplifier l'intercommunalité. Cette approche, en adéquation avec les recommandations du Grenelle de l'environnement qui incite également à l'optimisation de l'intercommunalité de l'eau, fait écho aux attentes des élus du SIARCE en la matière.

En effet, notre Syndicat fait au quotidien le constat des difficultés liées à la gouvernance de l'eau en France. Qu'il s'agisse de la multiplicité des acteurs concernés (à l'échelle du département de l'Essonne quarante-six structures distinctes gèrent la ressource et les rivières), de la baisse des crédits affectés à l'eau dans les Régions et les Départements, de l'incohérence des procédures de demandes de subventions ou encore de la diminution importante des moyens de l'Etat qui se traduit par des effectifs insuffisants en matière de Police de l'eau mais aussi par l'absence totale de crédits consacrés à l'eau dans le Plan de relance initié par le Gouvernement, force est de constater que l'avenir de l'eau est incertain.

C'est pourquoi nous demandons qu'une véritable rénovation de l'organisation territoriale et administrative de la gestion de l'eau, fondée sur la dimension géographique du bassin versant soit mise en œuvre rapidement. Dans cet esprit, le SIARCE s'est donné pour 2010 l'objectif d'étudier les possibilités d'évolution de notre Syndicat vers une structure qui lui permette de se doter de l'autonomie politique et de la capacité de lever l'impôt, indispensables pour mener à bien sa mission.

**Xavier Dugoin, Président du Siarce,**





**41** ouvrages hydrauliques sont installés sur le bassin versant de l'Essonne, dans la zone SIARCE.

**21** euros par an et par habitant sont consacrés par les communes adhérentes à l'entretien des ouvrages qui assurent le bon fonctionnement de la rivière Essonne et aux stations de mesure qui permettent le suivi de la qualité des eaux.

**30** vidéos - documentaires sur la rivière, conférences sur les enjeux de l'eau et reportages sur les chantiers du Syndicat - sont disponibles sur la Web-TV du SIARCE.

**1** enfant meurt toutes les 8 secondes dans le monde parce qu'il n'a pas accès à une eau potable.

**50** mètres cubes par personne et par an. C'est la consommation d'eau potable relevée en moyenne sur le territoire du Syndicat

## QUELQUES CHIFFRES

**60** personnes ont participé à la visite de chantier organisée par le SIARCE dans le cadre de la réhabilitation du Moulin d'Echarcon.

**107** jours de formation ont été dispensés aux agents du SIARCE en 2009 dont 44 jours au titre de la formation obligatoire et 63 au titre de la formation facultative.

**112** rapports ont été examinés en 2009 par le Bureau syndical qui a tenu 10 réunions.

**150 000** habitants vivent sur le territoire du SIARCE.

**55%** des agents du SIARCE sont des femmes. Elles représentent 44 % des effectifs chez les cadres A.

**400** élèves des écoles élémentaires ont bénéficié des animations pédagogiques proposées par le SIARCE dans le cadre des classes de vie.

2,5 milliards d'êtres humains n'ont pas accès à l'assainissement.



# LES TEMPS FORTS du SIARCE en 2009



## 5 janvier

Après plus de 10 ans de négociation, l'opération de réhabilitation des ouvrages hydrauliques du Moulin d'Echarcon est lancée. Ce chantier complexe comprend trois principaux sites d'intervention : le vieux moulin, le nouveau moulin et la Petite Essonne. En milieu d'année 2010 ces ouvrages, qui gèrent une grande partie des marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, milieux reconnus comme espaces naturels sensibles par le Conseil général de l'Essonne, seront de nouveau fonctionnels.

## 2 MARS

Le chantier de la Station d'épuration avance et la filière de traitement de l'eau bascule à 100% vers le nouveau procédé ; l'ancienne filière de traitement de l'eau est arrêtée.

## 15 mai

Les élus du SIARCE, les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, les associations partenaires et les entreprises sous-traitantes sont conviés à une visite des grands chantiers en cours : complexe hydraulique du Moulin d'Echarcon, poste de refoulement des allées Aristide Briand à Corbeil-Essonnes et mise en conformité de la Station d'épuration. A cette occasion, les travaux de construction sur la STEP d'une Unité d'hygiénisation des boues par compostage sont lancés en présence de M. AUBOUIN, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, de M. PIRIOU, Vice-président du Conseil général de l'Essonne, de M. DASSAULT, Député-maire de Corbeil-Essonnes.



## 3 septembre

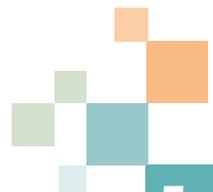
Un système provisoire de désodorisation complémentaire est mis en service au niveau du poste de refoulement des allées Aristide Briand à Corbeil-Essonnes. Il permet de neutraliser les nuisances olfactives qui étaient apparues à la suite d'une pollution non-domestique. De nouveaux travaux ont été réalisés depuis. Le système est désormais enterré et totalement intégré au poste.

## 16 octobre

Le Comité syndical du SIARCE approuve les modifications apportées à ses statuts qui donnent aux communes adhérentes la possibilité de confier à notre Syndicat une ou plusieurs compétences optionnelles. Pour mieux rendre compte de ces évolutions, le Comité Syndical approuve également son changement de nom. Le SIARCE devient le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau.

## 5 novembre

La WebTV du SIARCE est officiellement mise en ligne et présentée aux membres du Bureau syndical. Siarce.tv est un nouveau média d'information locale. Elle diffuse des reportages sur les chantiers en cours, les visites et les conférences.



### Localisation des sites hydrauliques



### Un territoire pour un projet

Le SIARCE regroupe trente-trois collectivités sur trois départements : l'Essonne, le Loiret et la Seine-et-Marne.

### Les collectivités adhérentes

Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonnes, Baulne, Boigneville, Boissy-le-Cutté, Boulancourt, Boutigny-sur-Essonnes, Buno-Bonnevaux, Buthiers, Cerny, Corbeil-Essonnes, Courdimanche-sur-Essonnes, D'Huisson-Longueville, Echarçon, Fontenay-le-Vicomte, Gironville-sur-Essonnes, Guigneville-sur-Essonnes, Itteville, La Ferté-Alais, Lisses, Maisse, Malesherbes, Mennecey, Nanteau-sur-Essonnes, Ormoy, Prunay-sur-Essonnes, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Vayres-sur-Essonnes, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Villabé

### Les élus

Chaque commune adhérente au Syndicat est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Les soixante-six délégués se réunissent en moyenne cinq fois par an au sein du Comité syndical qui administre et règle les affaires du Syndicat. Une partie de ses attributions est déléguée au Bureau syndical composé du Président et de 19 Vice-présidents élus par les membres du Comité.

Le Bureau syndical se réunit en moyenne une fois par mois pour préparer les dossiers du Comité et délibérer, en application des délégations attribuées.

## Réseau intercommunal du SIARCE et réseaux d'assainissement communaux (compétence assainissement collectif)

### Le Bureau syndical (au 31 décembre 2009)

**Xavier DUGOIN**, Président

**Jean-François BAYLE**, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Délégué à l'Aménagement et gestion de la rivière Essonne

**Marie-Agnès LABARRE**, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Déléguée à la compétence « Assainissement collectif des eaux usées »

**Jacques GOMBAULT**, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Délégué à la compétence « Distribution Gaz et Electricité »

**Dominique VEROTS**, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Délégué à la compétence « Aménagement et gestion des Rus des Prés Hauts et des Flamouches »

**Raymond FLEUREAU**, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Délégué à la compétence « Assainissement non collectif »

**Gérard COCAGNE**, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Délégué à la compétence « Eaux pluviales »

**Jean-Pierre BOUCHET**, 7<sup>ème</sup> Vice-Président

**Michel CARRENO**, 8<sup>ème</sup> Vice-Président

**Pascal VALENTIN**, 9<sup>ème</sup> Vice-Président

**Françoise TOSTIVINT**, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente

**Thierry GAUTHIER**, 11<sup>ème</sup> Vice-Président

**Philippe AUTRIVE**, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

**Frédéric MOREL**, 13<sup>ème</sup> Vice-Président

**Pierre LORIN**, 14<sup>ème</sup> Vice-Président

**Pierre SEMUR**, 15<sup>ème</sup> Vice-Président

**Robert COQUIDÉ**, 16<sup>ème</sup> Vice-Président

**Jacques BERNARD**, 17<sup>ème</sup> Vice-Président

**Sandrine LAIR**, 18<sup>ème</sup> Vice-Présidente

**Édith MAURIN**, 19<sup>ème</sup> Vice-Présidente

### La rivière

La rivière Essonne prend sa source à 150 m d'altitude, dans le département du Loiret, au nord-est d'Orléans et se jette en rive gauche de la Seine, à Corbeil-Essonnes, à 33 m d'altitude. Entre-temps, elle aura étiré son cours tranquille sur un parcours de 98 km.



SIARCE TERRITOIRE

**Le SIARCE, aujourd'hui « Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau » a été créé en 1958. Il s'était alors donné pour mission de répondre aux besoins d'assainissement de la région de Corbeil-Essonnes. Cette idée fondatrice et alors novatrice, d'un autre développement urbain possible, continue de présider à l'évolution du Syndicat qui a acté en 2009 un changement de ses statuts lui permettant d'élargir son champ de compétences qui sont désormais de trois types :**

## Une mission, des compétences

**1** Une compétence à caractère obligatoire relative à « l'aménagement, à la gestion des eaux de la rivière Essonne et de ses affluents (hors Juine) sur le territoire du Syndicat, aux aménagements hydrauliques et à la réalisation de tous travaux et études nécessaires au bon fonctionnement des-dits cours d'eau ».

**2** Des compétences optionnelles pour lesquelles peuvent opter les collectivités adhérentes :

- Le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration.

Une compétence déléguée par les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Corbeil-Essonnes, Écharcon, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Mennecy, Ormoy, Saint-Germain-lès-Corbeil, Villabé, Saintry-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Vert-Le-Petit

- La collecte, l'évacuation et le traitement des eaux pluviales.

Une compétence déléguée par les communes de

Boissy-le-Cutté, Corbeil-Essonnes, Écharcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Vert-Le-Petit.

- La distribution d'électricité et de gaz.

Une compétence déléguée par les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Corbeil-Essonnes, Itteville, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saintry-sur-Seine, Vert-Le-Petit.

- L'assainissement non collectif.

Une compétence déléguée par les communes d'Auvernaux, de Boissy-le-Cutté, Corbeil-Essonnes, Écharcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Maise, Ormoy, Vert-le-Petit.

**3** Des missions ponctuelles sur demande des collectivités adhérentes ou non adhérentes dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, de la voirie et des réseaux, de l'administration, des budgets et des finances.



## Les 9 engagements de la charte EMERAUDE

- Considérer l'environnement comme un patrimoine commun,
- Gérer la ressource en eau de façon rationnelle,
- Protéger le patrimoine naturel,
- Prévenir, limiter et gérer les risques,
- Développer les solidarités,
- Faire les bons choix et bien gérer les crédits publics,
- Promouvoir la citoyenneté,
- Respecter les engagements pris.



## Responsabilité, équité et solidarité au quotidien

Chaque jour, le SIARCE dépollue 12 000 à 15 000 mètres cubes d'eaux salies produits par les habitants, les industriels et les agriculteurs des collectivités adhérentes. Ces eaux sont traitées par la station de Corbeil-Essonnes dont le chantier de rénovation et d'extension qui s'est poursuivi durant l'année 2009 conjugue réussite technique et engagement environnemental.

La préservation de la ressource et la valorisation de la biodiversité qu'elle abrite sont en effet des engagements majeurs du Syndicat qui a choisi pour exercer cette responsabilité de fonder sa politique dans le cadre de la charte d'éthique EMERAUDE (Engagement Moral pour une Ecologie Raisonnée, un Aménagement et un Usage Durables de l'Essonne), adoptée lors du Comité syndical du 21 octobre 2004.

Dans le même temps, le Syndicat poursuit les actions et les recherches destinées à améliorer le fonctionnement des cours d'eau et à lutter contre les inondations. La réhabilitation des ouvrages hydrauliques participe de cette dynamique. Ainsi, les travaux du

moulin d'Écharçon, engagés au tout début de l'année 2009 auront un impact sur l'ensemble de la rivière et notamment sur les Espaces Naturels Sensibles que sont les Marais des Basses vallées de l'Essonne et de la Juine.

A lui seul, ce chantier pourrait refléter l'esprit de solidarité intercommunale qui prévaut au sein du SIARCE et sans lequel près de 4 millions d'euros de travaux n'auraient jamais pu être réalisés.

« Au SIARCE, nous sommes pragmatiques mais aussi porteurs d'un idéal », soulignait Xavier Dugoin, Président du SIARCE dans un discours prononcé le 29 janvier 2009 lors de la cérémonie des vœux avant de rappeler : « Notre engagement ne porte pas seulement sur une addition d'actions techniques ponctuelles. Notre engagement est aussi la traduction d'une vision globale du monde, de notre siècle, de notre société et de la place de l'homme non pas comme sujet mais comme citoyen, c'est à dire ayant le droit de choisir, d'être responsable, libre et respecté ».



2009 aura été une année sensible pour le SIARCE qui, tout en restant force de proposition sur les questions liées à la gouvernance de l'eau et la conceptualisation d'outils efficaces n'a pas hésité à faire valoir son point de vue critique. Jean-Luc COMBRISSE, Directeur général, revient dans cet entretien sur l'approbation du SDAGE, l'évolution du SAGE et la construction des projets ASTRALE et EPAGE.

## Gouvernance : des

**Quelle est la position du SIARCE sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie, tel qu'il a été finalement adopté fin 2009 ?**

**Jean-Luc Combrisson :** Elle est très claire puisque nous avons déposé un recours gracieux auprès du Préfet pour protester, dans le fond et sur la forme, contre le texte finalement adopté. Nous avons découvert très tardivement, puisque nous n'avons reçu le projet définitif que huit jours avant la réunion du Comité de Bassin, que les documents sur lesquels nous avons travaillé avaient été modifiés de façon très substantielle. Deux points majeurs ont été remis en cause sans aucune concertation, à savoir : l'atteinte d'un bon état des eaux sur l'Essonne qui a été reportée à 2027 au lieu de 2015 et l'enveloppe financière consacrée aux actions à mener qui a été diminuée de 28 millions d'euros alors que nous n'avons jamais réussi à obtenir la moindre information sur la façon dont les travaux avaient été chiffrés par les services de l'État. J'entends régulièrement des déclarations de ministres quant à la façon soi-disant remarquable dont la France se conforme aux directives européennes qui prévoient d'atteindre le Bon État des eaux en 2015. En réalité, dans l'état actuel du SDAGE, plus aucune masse d'eau de l'Essonne n'est concernée par cet objectif et cela n'interpelle personne, pas même le Conseil régional dont le Président aime répéter à l'envi que l'Île-de-France est la première éco-région d'Europe, pas plus que le Conseil général dont l'avis n'a pas été pris en compte par l'État dans le document final. J'ai du mal à trouver la cohérence avec les résolutions du Grenelle et je considère que l'on trompe le monde. Tout cela n'est que parodie de concertation et de démocratie.



# VIEW

## propositions et des actes

**Quelle a été, durant l'année 2009, l'action du SIARCE dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés » ?**

**JLC :** Je dois dire que 2009 a été une année noire pour le SAGE. Au lieu d'aller vers la promulgation d'un Schéma d'Aménagement cohérent avec l'objectif d'atteinte du bon état des eaux, nous avons reculé. Un certain nombre de décisions actées, y compris par la Commission Locale de l'Eau (la CLE) concernant les débits de crise et les points nodaux sont inadaptées. Pour marquer notre profond désaccord, le Président du SIARCE, qui est vice-président du Bureau de la CLE et président du groupe de travail Essonne-Juine que nous animons, a démissionné de ses fonctions. En effet, le SAGE a été prescrit il y a plus de dix ans et c'est le diagnostic réalisé alors, et qui plus est de façon partielle, puisqu'au départ il ne portait que sur la Nappe de Beauce sans prendre en compte les eaux de surface comme la rivière, qui sert de référence aux travaux actuels. Nous sommes donc aujourd'hui dans la situation absurde de préparer l'adoption d'un SAGE qui ne répond pas aux besoins mis en évidence il y a dix ans. Nous n'avons pas de réponse institutionnelle valable, pas de chiffrage de l'ensemble des actions dont l'impact socio-économique n'est pas non plus pris en compte. En matière d'eau potable, le SAGE n'apporte aucune réponse sur la façon dont sera alimenté le sud de l'Essonne (qui pose question). Quant aux problématiques de continuité écologique et de gestion des zones humides, elles ne sont traitées que superficiel-

lement. Tout cela n'est pas sérieux et là encore, nous sommes loin d'une approche responsable des questions de développement durable.

**Qu'en est-il de l'action du SIARCE au sein de l'Association des Syndicats Territoriaux de Rivière et d'Assainissement de l'Essonne (ASTRALE) ?**

**JLC :** Quelque part, ces difficultés montrent à quel point il y a dans notre pays un vrai problème de gouvernance de l'eau, c'est à dire d'organisation institutionnelle de l'eau entre un État qui n'a de cesse de se désengager, et ce depuis la première loi sur l'eau de 1964, et des acteurs financiers qui diminuent leur engagement ou alors ne l'augmentent pas suffisamment. À cela s'ajoutent une complexité juridique croissante et une multiplicité d'intervenants. Le résultat est que nous avons travaillé pendant dix ans sur des projets mais au final, les décisions sont prises par les services de l'eau au mépris de toute concertation. Nous sommes actuellement dans une dynamique de retour à la centralisation du pouvoir au niveau de l'État. Cela s'accompagne d'une tendance lourde à partir de considérations financières pour définir des priorités sans aucune stratégie politique en matière d'aménagement du territoire ou de volonté de développement durable. Ce qui a conduit le SIARCE à vouloir partager ses problèmes et ses propositions de solution avec d'autres organismes qui jouent le même rôle que nous. C'est le sens de l'Association des Syndicats Territoriaux de Rivière et d'Assainissement de l'Essonne (ASTRALE), à travers



laquelle nous avons agi en 2009 auprès des pouvoirs publics, de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du Comité National de l'Eau pour que soit prise en compte la nécessité de faire évoluer la gouvernance de l'eau dans notre pays. La France était jadis un modèle en matière de gestion de l'eau. Elle est aujourd'hui l'un des pays les plus condamnés pour non-respect des directives eau par la Cour Européenne.

**Le projet de faire évoluer le SIARCE vers le statut d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux est-il toujours d'actualité ?**

**Jean-Luc Combrisson :** Plus que jamais car il faut dépasser les clivages et les limites traditionnelles pour aborder les problèmes à la bonne échelle territoriale qui est celle des bassins. Notre proposition est de créer des EPAGE à l'échelle des bassins versants des cours d'eau non communaux en leur donnant la capacité de lever l'impôt. Cette autonomie financière nous paraît être indispensable, à la fois parce que c'est la meilleure manière de financer les actions d'intérêt public mais également parce qu'elle permet de le faire en y appliquant les principes de solidarité auxquels nous sommes attachés. Le SIARCE reste engagé dans la recherche de vraies solutions qui lui permettent de générer des actions conformes à ses convictions.



## Une organisation opérationnelle au service du projet politique

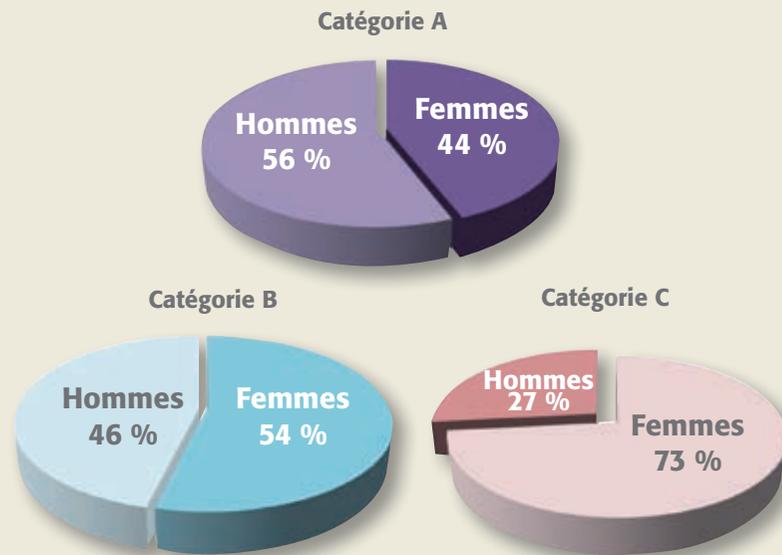
**Pour mettre en œuvre la politique définie par ses élus, le SIARCE s'appuie sur six directions opérationnelles. Au quotidien, les directions de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'assainissement et des réseaux, de la rivière et du milieu naturel sont la traduction organisationnelle des champs de compétence du Syndicat. Elles mobilisent les ressources des directions des finances et des ressources humaines, des affaires juridiques et administratives, de la communication, de l'informatique et de la logistique pour mener à bien études et chantiers. Engagées autour d'un projet partagé, les six directions opérationnelles du SIARCE agissent en privilégiant la transversalité.**

### La Direction Finances et Ressources Humaines

retranscrit l'activité du SIARCE et de ses régies dans des budgets distincts, conformément aux règles comptables et juridiques en vigueur et gère l'ensemble de ces budgets. Elle suit et coordonne l'évolution des moyens humains en phase avec le développement des activités du Syndicat. Elle est également en charge du suivi de l'évolution de carrière des agents. En 2009, elle a piloté l'élaboration du plan de formation pluriannuel adopté par le Bureau syndical le 3 juin.

### La Direction des Affaires Juridiques et Administratives

assure une mission de conseil juridique et supervise les procédures de consultation et l'exécution administrative des marchés publics. Elle gère les contrats d'assurance et les sinistres. Elle est chargée d'organiser les assemblées délibérantes du Syndicat et



## Les agents du SIARCE

Au 31 décembre 2009, le SIARCE employait cinquante-trois agents, âgés de 41 ans en moyenne et hautement qualifiés. En effet, la nature de ses activités requérant une forte technicité et des compétences essentiellement conceptuelles, il en résulte un niveau de qualification élevé pour l'ensemble du personnel du SIARCE. Cinq nouveaux agents ont été recrutés en 2009 pour accompagner le développement des compétences du SIARCE : chargé de mission auprès de la Direction Générale pour l'élaboration du contrat global et le développement durable notamment, un ingénieur doctorant auprès de la Direction de la Rivière et du Milieu Naturel pour élaborer une thèse sur les capacités des zones humides à épurer les polluants d'origine agricole, dont le nitrate, un ingénieur urbaniste, un ingénieur assainissement et réseaux et un agent chargé de la logistique sont venus renforcer les équipes.

pilote toute la procédure d'entrée en vigueur de ses délimitations. Au cours de l'année 2009, elle a accompagné la modification des statuts du SIARCE, en amont durant la phase de rédaction et ensuite en assurant le suivi de la procédure d'adoption.

### La Direction de la Communication, de l'Informatique et de la Logistique

informe sur les activités du Syndicat, ses projets et ses réalisations. Elle fait connaître le SIARCE et promeut son image, la qualité des travaux réalisés et l'excellence de ses compétences humaines et techniques. Elle rend compte de la dimension citoyenne de son action. Elle sensibilise l'ensemble des publics concernés aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, de son environnement et aux risques d'inondation. Elle accompagne les autres directions en apportant un soutien matériel et logistique (gestion du parc automobile et du parc informatique, veille technologique, réflexion et travaux visant à l'amélioration de l'agencement des locaux, etc.).

### La Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

définit et porte la politique d'aménagement du Syndicat sur son territoire de compétences. Elle participe à l'élaboration des documents de planification et d'aménagement opérationnel. Depuis la modification de statuts, la direction s'est renforcée et organisée afin de développer sa nouvelle compétence en matière d'urbanisme. Elle instruit les demandes relatives au droit du sol qu'elle analyse afin d'évaluer les impacts prévisibles des processus de modification du territoire (aménagement urbain, création d'équipements et d'infrastructures) sur la ressource en eau.

### La Direction de l'Assainissement et des Réseaux

est en charge de l'ensemble des aspects assainissement découlant des compétences du SIARCE : eaux usées, eaux pluviales, assainissement collectif et Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). A ce titre, elle gère onze réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que des bassins de rétention et de dépollution des eaux pluviales. Elle

assure également le suivi des travaux de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration du SIARCE. Elle assure enfin le pilotage des compétences de distribution de gaz et d'électricité, notamment au niveau des études préalables, comme ce fut le cas en 2009 dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la papeterie à Corbeil-Essonnes.

### La Direction Rivière et Milieu Naturel

oeuvre pour le bon fonctionnement des rivières, la lutte contre les inondations, l'amélioration de la qualité des eaux, la préservation et la valorisation de la biodiversité. Elle impulse et pilote des opérations de réhabilitation des ouvrages hydrauliques et réaménagement des berges et des cours d'eau. En complément, elle initie et supervise la réalisation d'études et de recherches destinées à améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant et des impacts des diverses pollutions. C'est ainsi qu'elle a lancé en 2009, en partenariat avec l'INRA et le CEMAGREF, une étude sur l'utilisation possible des anciennes cressonnières pour abattre l'azote.





L'activité du SIARCE et de ses régies est retranscrite dans plusieurs budgets, en conformité avec les règles comptables et juridiques. En 2009 les dépenses réelles totales du Syndicat se sont élevées à 41 millions d'euros TTC, en augmentation de 34% par rapport à l'année 2008. Cette augmentation liée en grande partie à l'évolution de ses compétences reflète également la volonté du SIARCE de poursuivre son développement et ses efforts d'équipement.

### LES DÉPENSES d'équipement

32,6 millions d'euros TTC de dépenses d'équipement dont :

- 21,9 M € pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration et la création d'une unité de compostage des boues :
- 3,7 M € pour les travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'assainissement à Corbeil-Essonnes (tranche 3)
- 1,4 M € pour d'autres travaux d'assainissement des eaux usées
- 3,3 M € pour les travaux d'aménagement de la rivière Essonne
- 1 M € pour les travaux sur les réseaux de collecte des eaux usées
- 1 M € pour les travaux sur les réseaux de collecte des eaux pluviales
- 0,3 M € pour les travaux d'aménagement du ru des Prés Hauts

Leur financement est assuré par :

- L'emprunt : 20,1 M €
- Les subventions et participations d'équipement : 15,4 M €
- Les remboursements de TVA : 5,8 M €
- Le remboursement d'emprunt par les communes : 0,06 M €

En 2009, les recettes réelles ont été largement supérieures aux dépenses d'équipement de l'année car, le SIARCE a perçu des subventions sur des études et des travaux réalisés en 2008.

### Répartition des subventions et participations d'équipement

**Le Département : 4 M €**  
**La Région : 2,1 M €**  
**L'Agence de l'Eau : 9,1 M €**  
**Les aménageurs : 0,1 M €**  
**D'autres collectivités et l'Etat : 0,1 M €**

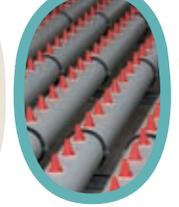
### LES DÉPENSES de fonctionnement

5,01 millions d'euros TTC de dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières) dont :

- 2,26 M € pour l'assainissement des eaux usées (collecte, transport et épuration- assainissement non collectif)
- 1,25 M € pour la rivière Essonne
- 0,80 M € pour l'activité « régies et missions » qui concerne toutes les compétences
- 0,50 M € pour la compétence eaux pluviales
- 0,15 M € pour les compétences gaz et électricité
- 0,05 M € pour le ru des Prés Hauts et celui des Flamouches

Elles concernent :

- Les charges à caractère général (frais d'exploitation d'entretien et de maintenance, assurances, reversements aux communes de la PRE, frais de télécommunication, études) : 2,2 M €
- Les charges de personnel : 2,5 M €
- Les autres dépenses de gestion (indemnités des élus, reversement lié à la compétence Gaz et Electricité, subvention au titre de la coopération décentralisée) : 0,22 M €
- Les charges exceptionnelles : 0,13 M € TTC correspondant en majorité à l'annulation de titres de recettes de PRE.



### LES RECETTES

#### courantes

#### 4,97 M € TTC de recettes courantes du budget assainissement

La redevance d'assainissement :  
3,17 M € TTC

Elle est payée par l'utilisateur via sa facture d'eau en fonction du volume d'eau potable consommé. Elle finance les charges de collecte de transport et d'épuration des eaux usées.

La consommation moyenne est de 50 m<sup>3</sup> d'eau par personne et par an. Sur cette base, la redevance assainissement payée au SIARCE s'élève en 2009 à 34,25 € HT /habitant/an (moyenne) et permet par exemple :

- de rembourser les emprunts et de payer les intérêts de la ligne de trésorerie : 15,4 €
- de payer le personnel : 9,5 €
- de payer les charges de gestion : 5,7 €
- d'autofinancer des travaux et d'épargner pour des investissements futurs : 2,9 €
- de payer les charges exceptionnelles : 0,75 €

La participation pour raccordement à l'égout : 1,27 M € TTC

Sa perception est liée à la délivrance d'un permis de construire. La personne qui fait construire, et peut bénéficier du raccordement à un réseau d'assainissement préexistant, contribue ainsi aux dépenses d'amélioration



du réseau et du système d'épuration. La prime épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) : 0,53 M € TTC.

Cette recette est en forte baisse par rapport à 2008, en effet, l'AESN a modifié

les règles de calcul de cette prime à partir de l'exercice 2008 (versement 2009) en introduisant un coefficient correctif des performances épuratoires sur les paramètres azote et phosphore. Compte tenu des performances actuelles de la station d'épuration en cours de modernisation, le versement de cette prime a fortement baissé.

#### 3,35 M € TTC de recettes courantes du budget général

Il s'agit des participations des collectivités membres dont 2,56 M € TTC pour la rivière Essonne.

La participation de chaque collectivité évolue en fonction des charges d'entretien liées à son réseau.

Suivant le choix des communes, les participations peuvent être soit budgétaires (dépenses inscrites dans le budget de la commune ou du groupement membre du Syndicat) soit fiscalisées (le contribuable communal paie la participation au SIARCE avec ses impôts locaux).

La participation « Essonne » concerne l'ensemble des communes membres et représente en moyenne 21 € TTC par habitant et par an (dont 10,9 € sont payés par les impôts locaux des ménages : taxe d'habitation et taxes foncières).

Ces 21 € TTC / habitant / an financent :

Le remboursement de la dette et des intérêts de la ligne de trésorerie : 10,6 €

Le fonctionnement et l'entretien des ouvrages hydrauliques et stations de

mesure : 5,4 €

Le personnel : 3,8 €

les autres charges : 1,2 €

#### 0,05 M € TTC de recettes courantes de la régie RACINE

Ce sont les rémunérations des missions d'assistance, de conseil et d'ingénierie qu'elle réalise pour d'autres collectivités, après mise en concurrence.

#### 0,49 M € TTC de remboursement des dépenses de structure par la « RIVE »

Les dépenses liées aux missions de maîtrise d'œuvre que le SIARCE a assurées avec sa régie RIVE (frais de personnel et de structure) ont été intégrées au plan de financement des opérations d'investissement et ont donc été largement subventionnées.

### LES RECETTES

#### et la ligne de trésorerie

#### Dépenses financières : 3,33 M € pour le remboursement des emprunts et de la ligne de trésorerie.

L'annuité d'emprunt s'élève à 3,32 M € en hausse de 29 % par rapport à 2008 compte tenu des investissements réalisés sur le système d'assainissement et la rivière Essonne.

#### Produits financiers : 0,06 M €.

Ce sont les remboursements d'emprunt par les communes quand le SIARCE a emprunté pour leur compte et les gains de change.



## Bilan de la qualité de l'eau en 2009

**La Direction Rivière et Milieu Naturel mesure la qualité des eaux de la rivière Essonne, depuis la limite au sud du département jusqu'à la confluence avec la Seine. L'état général des masses d'eaux et l'impact des pollutions régulières ou exceptionnelles font l'objet d'un suivi constant.**

**Le bilan qualitatif de l'année 2009 va en s'améliorant**, mais reste mauvais pour la rivière Essonne et ses affluents. Seules deux stations sur les dix-sept suivies intégralement par le SIARCE atteignent le « bon état » écologique. Les indices biologiques et les analyses physico-chimiques montrent une légère amélioration de la qualité globale en 2009, qui reste encore insuffisante en raison notamment des apports exogènes par ruissellement (agricole et urbain) par temps de pluie.

**En hydrobiologie**, force est de constater que les groupes indicateurs de macro-invertébrés n'ont que peu évolué depuis 15 ans de suivi. Ils traduisent une qualité d'eau qui reste constante et plutôt « moyenne ». L'analyse des peuplements de macrophytes et de diatomées révèle que la charge organique et trophique importante de la rivière Essonne et de ses affluents tend à diminuer doucement.

**Les peuplements piscicoles** subissent la dégradation de la qualité des eaux et des habitats. Les actions de re-



calibrage des cours d'eau ont provoqué la banalisation des habitats en homogénéisant les vitesses d'écoulement et en déstructurant les berges. Les nombreux ouvrages hydrauliques font obstacle à la migration des poissons et contribuent à l'appauvrissement des espèces.

**Evolution positive** des concentrations en **orthophosphates** et en **phosphore total** qui ont fortement diminué depuis 1995. Les efforts menés sur les systèmes d'assainissement doivent donc être poursuivis. Les analyses confirment une amélioration en 2009 par rapport à 2008 de la qualité bactériologique des eaux qui reste pourtant encore insuffisante.

Les concentrations de **nitrites**, provenant en partie des eaux phréatiques, sont encore élevées, malgré la baisse de la nappe de Beauce. Elles resteront importantes et auront même tendance à augmenter quand le niveau de la nappe remontera.

### Le PHYT'Essonne

En 2008, le SIARCE avait rejoint le projet « Phyt'eaux propres ». En 2009, il a entrepris, avec les autres porteurs de projet de la région Ile-de-France, d'élaborer un programme d'actions spécifiques de lutte contre les pollutions par les pesticides sur son territoire. Le « Phyt'Essonne » prévoit de sensibiliser les utilisateurs de produits phytosanitaires, professionnels et particuliers. L'objectif sera de leur faire prendre conscience des enjeux et de les amener à modifier leurs modes d'utilisation des pesticides. Les modalités de mise en œuvre du Phyt'Essonne seront définies au second semestre 2010.

Les analyses **pesticides, éléments métalliques traces (ETM) et bactériologiques** mettent en évidence les problèmes importants liés à la gestion et au traitement des eaux pluviales sur le bassin versant (dysfonctionnements des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration, rejets directs d'eaux pluviales agricoles et urbaines dans les cours d'eau...).

### Priorité à la lutte contre les apports de polluants

L'amélioration de la qualité des eaux de rivière passe inévitablement par une meilleure gestion des eaux pluviales, des réseaux et branchements sur l'ensemble du bassin versant de l'Essonne et du ru des Prés Hauts. Les aménagements de berges ne pourront pas à eux seuls permettre d'atteindre le « bon état » et doivent s'accompagner d'une limitation des apports de polluants d'origine anthropique.



## Pollution algale : **que s'est-il passé ?**

Olivier Caudy, ingénieur, chef du service études et métrologie, revient sur l'épisode de pollution algale de l'été 2009.

### **Rappel des faits, que s'est-il passé ?**

**Olivier Caudy** : Le 26 août 2009, nos surveillants rivière constatent au niveau de certains exutoires d'étangs situés en aval du ru de Boigny une coloration anormale de l'eau qui est vert fluo. Ils m'en informent immédiatement. D'emblée, nous suspectons une pollution algale car nous savons déjà, grâce aux informations qui nous sont transmises par notre outil de métrologie SEMAFORE que nous sommes dans une phase critique. En effet, l'été 2009 est très chaud, la température de l'eau s'élève jusqu'à 27 degrés et le débit de la rivière est inférieur au seuil de débit de crise. C'est d'ailleurs cette situation qui a déclenché un plan de surveillance plus étroite de la rivière, qui a permis de donner l'alerte.

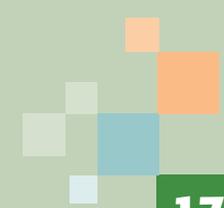
### **Quel a été le rôle du SIARCE ? Quelles actions a-t-il mises en œuvre ?**

Nous décidons immédiatement de missionner notre bureau d'études, Eco Environnement Conseil (EEC), pour réaliser des analyses afin d'identifier précisément la nature et l'ampleur du phénomène, ainsi que les risques, d'autant que la pollution a été repérée à deux kilomètres en amont de la prise d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix. Les premiers résultats confirment dès le 28 août la présence d'une concentration importante de cyanobactéries. Ces organismes, mi-algues mi-bactéries,

sont potentiellement dangereux pour la santé humaine car ils produisent des cyanotoxines qui peuvent provoquer des difficultés respiratoires et des irritations de la peau. Le SIARCE, qui a un devoir d'information et d'alerte auprès des autorités publiques compétentes informe donc la préfecture de l'Essonne, les maires des communes de Baulne, d'Itteville et Ballancourt-sur-Essonne, le SIERH, la DDASS, la DDEA, l'ONEMA ainsi que comité départemental de kayak et la Fédération de pêche de l'Essonne de la situation. Une seconde série de prélèvements et d'analyses réalisée le 10 septembre montre que la pollution s'était éteinte du fait des précipitations importantes précédentes à cette seconde campagne de prélèvements.

### **Quels enseignements peut-on tirer de cet épisode pour l'avenir ?**

Depuis 2006, le SIARCE met en place une cellule d'alerte « étiage » qui agit, entre autres, dès les premiers signes de pollution algale. En parallèle, nous cherchons à réduire la vulnérabilité de la rivière en diminuant sa teneur en azote et en phosphore. Concernant l'azote, qui est un composant des nitrates apportés par la nappe de Beauce, nous étudions la possibilité d'utiliser les anciennes cressonnières pour filtrer l'eau avant qu'elle n'aille à la rivière. Pour abattre le phosphore qui provient essentiellement du mauvais fonctionnement des systèmes d'assainissement, le SIARCE poursuit ses actions de mise en conformité des systèmes d'assainissement et de sensibilisation auprès des collectivités compétentes dans ce domaine.



Le régime régulier de l'Essonne a largement favorisé l'installation de nombreux moulins dont certains datent du XII<sup>ème</sup> siècle. Il existe aujourd'hui cent cinquante-trois sites d'ouvrages hydrauliques sur le bassin versant de l'Essonne. Quarante et un sont situés sur la zone de compétence du SIARCE qui, en matière de travaux d'aménagement et de gestion des eaux comprend la rivière Essonne et ses affluents (hors Juine) depuis la commune de Boulancourt (Seine-et-Marne) jusqu'à la confluence avec la Seine, ainsi que le ru des Prés Hauts et le ru des Flamouches.

### Quelle efficacité pour les passes à poissons ?

Afin d'améliorer la continuité écologique de la rivière, le SIARCE a décidé d'évaluer la fonctionnalité des passes à poissons qu'il met en place depuis plus de dix ans. Cette étude résulte d'un travail réalisé en coopération avec les services de l'ONEMA, de la Police de l'Eau de la DDEA, du Conseil général de l'Essonne et de la Fédération de Pêche de l'Essonne. Le protocole a donc été préalablement validé par l'ensemble de ces acteurs avant le lancement de l'étude en 2010.

## Lancement d'une étude de continuité écologique de la rivière

### Décloisonner la rivière

Depuis la « loi pêche » de 1984, le décloisonnement des rivières et l'effacement progressif des ouvrages et seuils inutiles sont devenus des enjeux récurrents. La transcription en droit français de la Directive Cadre sur l'Eau et la prise en compte de cette problématique dans le 9<sup>ème</sup> programme des Agences de l'Eau sont venues renforcer les attentes en la matière.

Dans ce contexte général le SIARCE a souhaité lancer une étude préalable à la mise en place d'un programme d'actions dont l'objectif sera de favoriser ou maintenir la continuité écologique, sédimentaire et piscicole de la rivière Essonne.

### Une étude, des solutions

Il s'agit dans un premier temps de hiérarchiser les ouvrages hydrauliques selon un protocole prenant en compte l'importance hydraulique de l'ouvrage, l'intérêt de son effacement et les impacts associés. Le choix d'une solution adaptée sera ensuite arrêté au cas par cas. Plusieurs pistes sont envisageables :

- l'arasement total de l'ouvrage est la solution la plus efficace et souvent la plus

économique pour des petits ouvrages. Elle est prioritairement envisagée sur les ouvrages n'ayant pas d'usage économique ou d'intérêt général réel.

- la modification des caractéristiques techniques de l'ouvrage : réduction du seuil, création d'échancrures...
- la réalisation d'un bras de contournement ou d'une passe à poissons en fonction des espèces cibles et des conditions hydrauliques ;
- la modification du mode de gestion comme l'ouverture ou les manœuvres de vannes programmées.

### Un état des lieux indispensable

Outre la synthèse des caractéristiques des ouvrages hydrauliques gérés par le SIARCE, cette étude devra permettre d'élaborer des scénarii pour les projets de gestion et d'aménagement des années à venir. Le programme d'actions prendra en compte les aspects physiques, hydrauliques, et biologiques ainsi que la dimension paysagère, ou encore la vocation socio-économique du site.



# Prévenir les inondations

Depuis 2002 et à la suite de plusieurs inondations catastrophiques sur le territoire national, l'État français incite les acteurs locaux à définir et mettre en œuvre des actions de prévention contre ce risque naturel. Un travail qui s'élabore à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes dans le cadre des plans d'actions de prévention des inondations : les PAPI.

Cinquante-sept programmes, dont le PAPI Essonne-Juine, rassemblant les principaux acteurs de l'eau d'un bassin versant ont été sélectionnés par le Ministère de l'écologie. Ces programmes bénéficient de financements spécifiques pour mener des études, des travaux et des actions de sensibilisation. Le SIARCE assure la maîtrise d'ouvrage du PAPI Essonne-Juine. Il met en place et organise les réunions du comité technique et coordonne l'ensemble des actions.



## Informer et sensibiliser sur le risque inondation

En 2009, le plan de communication a permis de réaliser :

- une plaquette de présentation du PAPI à destination des élus et partenaires institutionnels du bassin.
- des panneaux d'information qui seront installés le long de l'Essonne en 2010.
- un film présentant le PAPI destiné aux élus et aux habitants du bassin versant.
- une plaquette d'information sur les bons gestes en cas d'inondation qui sera finalisée et diffusée aux particuliers riverains des cours d'eau en 2010.
- de nouveaux supports et animations pédagogiques sur le thème de la rivière et des inondations (classe de vie).

## Mener des études globales à l'échelle du bassin versant

Ces études, achevées en 2009, ont permis de construire un



## Surveiller et alerter

Le PAPI prévoit l'implantation de pluviomètres et de stations de mesures de débit supplémentaires sur le bassin versant, afin d'améliorer le suivi des précipitations et des niveaux d'eau des rivières. L'installation et la mise en route d'une station de mesures de débit ont été finalisées début 2009 à Bouray-sur-Juine ainsi que les études préalables à la mise en service de trois pluviomètres à Pithiviers, Malessherbes et Ormoy-la-Rivière.

modèle hydraulique représentant le bassin versant. Elles ont mis en évidence les risques inondation sur le bassin versant, et aboutissent à une proposition d'études complémentaires d'intérêt pour la prévention des inondations, mais aussi pour la restauration des milieux aquatiques et humides associés à la rivière, que sont les noues et les marais.

## Conduire des études de faisabilité des zones de ralentissement dynamique

L'année 2009 a vu le démarrage et l'avancement d'études plus spécifiques sur les zones de ralentissement dynamique. Pour chaque zone les différentes contraintes de réalisation sont évaluées afin d'en déduire comparativement les secteurs sur lesquels travailler en priorité.

## Réduire la vulnérabilité des entreprises

A Corbeil-Essonnes, une dizaine de PME a été identifiée comme étant directement exposée aux débordements de l'Essonne. Un partenariat a été mis en place avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité et proposer des plans d'ac-



## Réhabilitation des ouvrages hydrauliques du Moulin d'Écharcon

Après plus de dix ans de négociations, l'opération de réhabilitation des ouvrages hydrauliques du Moulin d'Écharcon a débuté le 5 janvier 2009. Ce chantier complexe se déroule sur trois sites : le vieux moulin, le nouveau moulin et la Petite Essonne.

Dès le démarrage du chantier, le SIARCE a été confronté à de lourds imprévus, la berge située en lit perché, en rive droite de l'Essonne, étant proche de la rupture. Les équipes du SIARCE ont dû déployer une forte énergie pour mobiliser les financeurs et réaliser les montages techniques et administratifs afin de mettre en œuvre ces travaux urgents complémentaires.

Le vieux moulin a fait « peau neuve »

tout en conservant son cachet patrimonial. Les orientations d'aménagement fixées par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites de l'Essonne ayant été appliquées.

Le nouveau Moulin fait l'objet de lourds travaux avec la mise à ciel ouvert des ouvrages-maîtres permettant la régulation des débits et des niveaux d'eau sur le bief.

Enfin, le projet initial du déversoir de la Petite Essonne a été revu afin de permettre la continuité écologique. Un projet de bras de contournement a été élaboré en collaboration avec l'ONEMA pour permettre la libre circulation piscicole ainsi que la pratique du canoë-kayak.

## Ru des Prés Hauts : un schéma directeur « Rivière – Eaux pluviales »

Après que le SIARCE a été sollicité par les services préfectoraux pour mener un programme d'actions cohérent sur le bassin, le schéma directeur rivière-eaux pluviales est lancé, durant l'année 2009. Les difficultés d'obtention de données de la part des principaux acteurs concernés ont quelque peu retardé l'avancement de ce schéma. L'étude réalisée à partir d'une cartographie précise du ru et d'un récolement sur le plan cadastral montre un double enjeu :

- la nécessité de redonner au cours d'eau une qualité certaine sur les plans de l'hydraulique, de la continuité écologique, de l'hydromorphologie et des habitats aquatiques ;
- la volonté de poursuivre un développement harmonieux de l'urbanisation sur le bassin versant, tout en maîtrisant les risques d'inondations.

Il apparaît donc impératif de mettre en place une gestion cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin versant des réseaux d'eaux pluviales et de la rivière en impliquant tous les acteurs (communes, syndicats d'aménagement, Préfecture, services de l'État et établissements publics d'aménagement) selon leurs compétences et leur territoire d'intervention.

## Travaux sur les petits affluents

Les affluents de la rivière Essonne font partie du patrimoine de la Vallée. Ces petits cours d'eau à fort intérêt écologique, présentent néanmoins de nombreux dysfonctionnements du fait de curages excessifs qui ont modifié leur morphologie. C'est le cas des rus sur les communes de D'Huisson-Longueville et de Cerny, du ru de Boigny sur la commune de Baulne et du Fossé Coulant sur la commune de Buno-Bonnevaux. Trois années ont été nécessaires pour définir le programme de travaux, élaborer les dossiers techniques et administratifs et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés, dont plus de 600 riverains. Grâce à la forte implication des élus locaux, les trois chantiers ont pu démarrer en novembre 2009 pour une durée d'environ six mois.

## Pérennisation des aménagements

Après avoir réalisé au cours des années 2007 et 2008 la restauration des berges situées au cœur de Corbeil-Essonnes, entre la Nationale 7 et la Rue Combes-Marnès, le SIARCE a mis en place en 2009 et pour 3 ans un entretien spécifique de la végétation aquatique, indispensable au maintien dans le temps des aménagements.



# INTERVIEW

# 2009



## Aménagement de l'ancien site papetier de Corbeil-Essonnes

**Au cœur de Corbeil-Essonnes, sur près de 15 hectares, le projet d'aménagement du site de l'ancienne papeterie porté par la ville prévoit la création d'un nouveau quartier d'habitation. Lionel Legrand, Directeur Général adjoint du SIARCE et directeur des Réseaux revient sur l'implication et l'action du Syndicat dans cette opération.**

### Quel est le rôle du SIARCE dans cette opération ?

**Lionel Legrand :** Cet ancien site industriel est traversé par l'Essonne et bordé par une voie importante : la rue de la papeterie. La rivière et les réseaux qui sont deux champs de compétence du SIARCE, font que le Syndicat agit sur ce projet à double titre. Il est le maître d'ouvrage incontournable des travaux d'aménagement des berges et de réhabilitation ou reconstruction des ouvrages hydrauliques. Le SIARCE a également été choisi pour assurer la maîtrise d'ouvrage unique sur la rue de la papeterie par le Conseil général, la ville de Corbeil-Essonnes et la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne qui sont les trois autres maîtres d'ouvrages

concernés par cet aspect des travaux. Le fait que le SIARCE soit expérimenté sur l'aménagement coordonné de l'espace public a largement présidé à ce choix. Après une vingtaine d'opérations de ce type menées avec succès, le SIARCE a désormais la réputation d'être compétent sur ces opérations techniquement compliquées et politiquement délicates.

### En quoi cette opération est-elle complexe ?

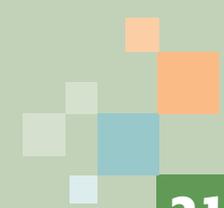
**Lionel Legrand :** C'est un projet sur lequel nous avons à gérer de la complexité et de l'incertitude. Il faut aménager les berges par tranche pour pouvoir les livrer au moment où les immeubles seront construits. Un tel projet implique des contraintes temporelles mais aussi d'espace car il faut réaliser des travaux

sur la rivière et sur les immeubles en même temps et aux mêmes endroits. Nous avons à gérer un planning de travaux très compliqué car le lancement des constructions dépend du taux de commercialisation et donc de la conjoncture économique. Dans un contexte politique un peu flou, puisque les élections municipales de Corbeil ont été annulées et que nous sommes restés sans interlocuteur pendant un petit moment, 2009 a cependant été une année productive de collecte et de synthèse de l'information et d'élaboration de l'avant-projet.

### Quelles sont les grandes caractéristiques du projet ?

**Lionel Legrand :** Concernant la rivière, il s'agit d'assurer une bonne cohérence

entre l'aménagement des berges et le futur quartier. Nous prévoyons également de restaurer les ouvrages hydrauliques, de remettre en service un bras complémentaire, utile en cas de crue et de réaliser les aménagements nécessaires à assurer la continuité écologique. Concernant la voirie, le projet de 1,6 km de long intègre la totalité des réseaux. La feuille de route qui nous a été donnée est de transformer cette voirie étroite et sinistre en voie urbaine, moderne et en osmose avec le quartier. Les projets s'articulent autour de l'idée de « reconquérir » la rivière, qui est aujourd'hui cachée et inaccessible, notamment en rétablissant une perméabilité visuelle et en améliorant son accessibilité dans les meilleures conditions possibles.



## Entretien de la rivière dans le département de l'Essonne...

La Commission Exécutive d'Entretien de la rivière Essonne et de ses Affluents (hors Juine) regroupe les mille deux cent riverains et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien.

La RACINE a assuré dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre pour le compte de cette association la bonne exécution du programme pluriannuel d'entretien ainsi que la gestion du fichier du prélèvement des taxes.

La RACINE apporte à cette association syndicale autorisée tout son soutien technique et ses connaissances de terrain pour mieux concilier gestion hydraulique et préservation de la biodiversité.

L'entretien en chiffres pour 2009 :

- 36 000 mètres linéaires de berges fauchées
- 18 200 mètres linéaires de cours d'eau faucardés
- 39 arbres dangereux abattus
- 75 embâcles retirés

## Aménagement de promenades piétonnes le long de la rivière Essonne sur la commune d'Ormoï :

Couvrant quelques 170 hectares, à cheval sur les Communes de Villabé, Ormoï et Corbeil-Essonnes, le marais des Rayères représente l'un des derniers îlots de nature sur la partie aval de la vallée de L'Essonne.

Dans le cadre de son Contrat Rural, la commune d'Ormoï a souhaité réaliser sur ses propriétés communales des aménagements d'agrément pour les promeneurs et les pêcheurs au sein de cet espace remarquable, tout en conciliant accueil du public et préservation du patrimoine écologique et paysager.

Ces travaux concernent l'aménagement

des berges de la rivière Essonne et de ses abords. Ils comprennent notamment des travaux de restauration du patrimoine arboré, la mise en place d'une passerelle, d'un parking paysager et de postes de pêche dont deux postes handi-pêche.

La commune a sollicité la RACINE afin d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre de cette opération dont les travaux ont débuté en novembre 2009 et s'achèveront en mars 2010. Vingt postes de pêche et un sentier piétonnier de près d'un kilomètre seront alors à la disposition des habitants de la commune et des secteurs environnants.





## Test de fonctionnement de la liaison Essonne-Seine

L'arrêté préfectoral du 23 septembre 1993, en cours de renouvellement, a autorisé l'installation d'une prise d'eau de secours dans l'Essonne, appelée « liaison Essonne-Seine ». En cas de pollution accidentelle, elle devrait permettre d'alimenter en eau brute l'usine de traitement des eaux de Morsang-sur-Seine et celle de Corbeil-Essonnes.

A la demande du SIARCE, une série de tests sur le fonctionnement du dispositif a été réalisée courant septembre puis le 2 octobre 2009, en

période de basses eaux. Elle a mis en évidence des difficultés techniques pour une utilisation optimale de la liaison. Une nouvelle journée de test réalisée le 14 octobre 2009 a permis de détecter un problème de colmatage de la grille en entrée de station par les feuilles mortes. Grâce aux améliorations mises en place par les Eaux du Sud Parisien (ESP) suite aux premiers essais et à une surveillance hydraulique minutieuse au niveau de la station, la liaison Essonne-Seine a toutefois pu être utilisée à plein régime, après stabilisation des débits.

## Entretien de la rivière Essonne dans le département du Loiret et de la Seine et Marne

Depuis l'adhésion en 2008 des 4 communes de l'amont de l'Essonne que sont Nanteau-sur-Essonne, Buthiers, Boulancourt et Malesherbes, le SIARCE a consacré l'année 2009 à la découverte de ce territoire, et à la définition d'un nouveau programme pluriannuel d'entretien plus « sélectif », prenant davantage en compte tout l'intérêt écologique des nombreux sites Natura 2000 caractérisant ce secteur. Une cartographie a été élaborée au 1000<sup>ème</sup>, intégrée dans l'outil SIGNE du SIARCE, et comprenant un bilan parcellaire précis.

Ces pratiques d'entretien plus respectueuses de l'environnement ont déjà été testées en 2009,

puisque le SIARCE n'a procédé à aucuns travaux de faucardage, afin de ne pas porter atteinte aux niches écologiques et ne pas propager d'espèces aquatiques invasives, telles que l'Elodée du Canada. De plus, il n'a pas réalisé de fauchage sur les berges, pour permettre le développement d'une végétation rivulaire plus riche et plus diversifiée.

Seuls les arbres entravant complètement le lit de la rivière ont été enlevés, car ils créaient un réel obstacle à l'écoulement des eaux.

Ce programme devra être déclaré d'intérêt général et soumis à enquête publique dans le courant de l'année 2010.

## INTERVIEW

### Regards croisés sur les nouvelles compétences du SIARCE

**Lors de son Comité syndical du 16 octobre 2009, le SIARCE a approuvé les modifications apportées à ses statuts qui donnent aux communes adhérentes la possibilité de lui confier une ou plusieurs compétences optionnelles. Jean-Luc Combrisson, Directeur général et de Céline REY, Directrice adjointe des affaires juridiques reviennent sur cette évolution.**

#### Quelles sont les nouvelles compétences du SIARCE ?

**Jean-Luc Combrisson :** Nous avons fait évoluer nos statuts dans trois directions. Tout d'abord nous avons voulu étendre le champ de nos compétences à des actions parallèles à l'exercice de notre compétence « rivière ». Dans ce cadre, nous nous sommes donné la capacité d'intervenir sur les berges pour pouvoir, en même temps que nous procédons à des aménagements hydrauliques favoriser l'accès à la rivière et diversifier les usages. En ce qui concerne notre objectif d'atteindre le bon état des eaux, l'extension de nos compétences

aux interventions dans les zones humides sera un atout supplémentaire pour mettre en œuvre une politique mieux coordonnée sur les étangs, les marais les zones humides qui sont souvent des annexes hydrauliques.

Le deuxième axe qui a guidé les élus a été de faire évoluer notre palette d'intervention dans le domaine des réseaux afin d'être encore plus efficaces dans la coordination des interventions sur le domaine public. L'eau potable permet d'être un acteur transversal pour l'exploitation des systèmes d'eau et d'assainissement.

Enfin, nous sommes souvent confrontés à une prise en compte



insuffisante des questions de l'eau dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire et ce, aussi bien au niveau des PLU ou des SCOT que dans l'instruction des documents d'urbanisme. Nos nouvelles compétences dans le domaine de l'instruction technique des dossiers d'urbanisme renforcent nos moyens d'intervention sur ces questions sans, bien entendu, remettre en cause le pouvoir des maires et des communes. Le SIARCE n'a pas vocation à vouloir s'occuper de tout mais il souhaite participer à une meilleure maîtrise des problèmes d'aménagement pour et renforcer sa capacité de coordination dans la gestion des réseaux grâce à une plus grande transversalité.

### Pourquoi cette évolution ?

**Jean-Luc Combrisson :** Elle a été réalisée à la demande des communes adhérentes, en particulier celle des maires car les problèmes se complexifient et les services de l'Etat proposent

de moins en moins d'assistance. L'intercommunalité bien pensée permet de mutualiser des moyens pour apporter de meilleures réponses mais aussi d'amortir les charges. C'est une stratégie efficace pour répondre au besoin objectif de mieux coordonner les actions et de travailler aux échelles les plus pertinentes. C'est pourquoi nous voulons faire du SIARCE un outil au service de l'ensemble des collectivités de centre Essonne et sud Essonne.

### Comment ces nouvelles compétences sont-elles gérées en interne ?

**Jean-Luc Combrisson :** Évidemment, lorsque l'on investit de nouvelles activités ou de nouveaux territoires géographiques il faut adapter les moyens. D'où le renforcement des moyens humains et l'adaptation de notre budget. La transparence nous amène à créer de nouveaux budgets ce qui complexifie la gestion mais garantit la traçabilité

de nos dépenses attachées à la traçabilité de nos recettes. Qui plus est, n'oublions pas que lorsque l'on transfère une compétence nouvelle, c'est parce qu'elle est mal, voire pas du tout exercée. Le SIARCE ne fera donc pas de miracle. Par contre, il continuera d'agir pour apporter un service public de meilleure qualité.

**Céline Rey :** Le service juridique a été amené à développer de nouvelles compétences et à se familiariser avec de nouvelles matières où la réglementation est différente, ce qui n'a évidemment rien d'exceptionnel pour un service juridique qui de toutes façons fonctionne en veille permanente sur ces sujets centraux et sur leurs thématiques connexes. Pour les communes, nous avons réalisé un guide de procédure qui leur a été remis sous forme de plaquette. Il leur indique toutes les étapes, la marche à suivre et les documents à remettre dans le cadre d'une délégation de compétence nouvelle.

## Le SIARCE s'agrandit...

La Direction de la communication, de l'informatique et de la logistique (DCIL) a activement participé au projet d'extension des bâtiments pour accueillir de nouveaux collaborateurs, dont le recrutement est rendu nécessaire par l'élargissement des champs des compétences. Les locaux actuels, qui ont déjà subi des modifications successives depuis l'aménagement du SIARCE en 1992, ne suffisaient plus, en effet, pour accueillir du personnel supplémentaire. La DCIL s'est donc chargée de prendre contact avec des architectes, avec les Bâtiments de France, avec des entreprises de BTP, puis de faire des propositions d'aménagements à l'ensemble des directions. Au final, les travaux d'extension prévus au dessus de l'actuel garage auront lieu au printemps 2010, et devraient permettre dès septembre de créer quatorze postes de travail supplémentaires.





**Les communes adhérentes ont désormais la possibilité de confier à notre Syndicat une ou plusieurs compétences optionnelles et notamment l'Urbanisme. Cette nouvelle compétence doit permettre au SIARCE de disposer, en amont des décisions d'aménagement, de toutes les informations lui permettant d'évaluer les impacts prévisibles des opérations programmées d'habitat, d'équipements ou d'infrastructures. Il pourra ainsi fournir aux maîtres d'ouvrages et aux collectivités concernées les éléments nécessaires à l'évaluation des impacts sur la qualité de la ressource en eau. Il apportera également les informations utiles à la préservation des milieux naturels et à la planification, si nécessaire, des réhabilitations ou créations d'infrastructures.**



### L'instruction des permis de construire

En 2009, 339 demandes relatives au droit du sol ont été traitées par le SIARCE, ce qui représente un montant total de participation pour raccordement à l'égout de 1,8 milliard d'euros.

Un travail approfondi a été mené sur le contenu des avis émis dans le cadre de l'instruction de ces demandes de permis de construire. Les avis rendus disposent de toutes les informations permettant d'évaluer les impacts prévisibles des opérations de construction sur la ressource en eau. D'autre part, les avis ont été restructurés pour faire apparaître en priorité la nature de l'avis et le montant de la PRE puis les prescriptions.

### L'élaboration des documents de planification

Le conseil municipal de la commune de Boutigny-sur-Essonne, dans une délibération du 15 octobre 2009, a décidé de transférer au SIARCE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, une partie de la compétence optionnelle « Urbanisme » relative à l'étude et l'élaboration de la révision du POS en PLU.

### La gestion de la Participation pour Raccordement à l'Égout

- Lancement de la refonte du logiciel PRE pour s'adapter à la réforme du code de l'urbanisme de 2007 et aux modifications envisagées sur le régime de la PRE,

- Participation aux modifications de calcul de la PRE,
- Renouvellement des conventions fixant les conditions de mise en recouvrement de la PRE.

### Les projets 2010 de la direction

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme des communes de Boutigny-sur-Essonne et d'Écharçon, qui sont des projets d'une durée moyenne de dix-huit à vingt-quatre mois.
- Gestion et instruction des autorisations d'urbanisme d'Écharçon.
- Mise en place du logiciel URBAPRO pour l'instruction du droit des sols.
- Renouvellement des conventions de reversement de la PRE avec les communes.



### La petite histoire des photographies aériennes

La première campagne avait été mise en place par le service Communication avec l'objectif de compléter sa photothèque. Le but initial était de pouvoir disposer d'un choix plus important de points de vue dans les photos destinées à illustrer les publications et les outils de communication et d'information du SIARCE. Après avoir présenté ces clichés aux autres directions, il s'est avéré qu'ils pouvaient constituer des éléments techniques enrichissants, notamment pour le montage des dossiers d'urbanisme, dont la Direction de l'aménagement à la charge. De nouvelles prises de vue aériennes des territoires des communes pour lesquelles le SIARCE révisera le PLU et/ou le POS sont donc programmées en 2010.

### Système d'Information Géographique en 2009

L'année 2009 a été mise à profit pour :

- Alimenter la cartothèque mise en place au début de l'année, avec notamment une photographie aérienne réalisée pendant l'été 2008 par la société Interatlas d'une précision au 1/800.
- Réaliser une centaine de cartes pour le compte des différents services et collectivités,
- Prendre contact avec la Direction Générale des Impôts de Fontainebleau pour la numérisation du cadastre des communes de Buthiers, Boulancourt et Nanteau-sur-Essonne,
- Lancer une nouvelle campagne aérienne sur le territoire des trente-trois communes du SIARCE.

### L'activité du SIGNE

Depuis 2006, plus de 19300 connexions ont été faites, dont 4400 pour Ballancourt-sur-Essonne.

En 2009, la commune de Mennecy a mandaté le SIARCE pour la réalisation des cartes de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le service a réalisé la cartographie du programme pluriannuel d'entretien des communes amont. Il a également procédé à la numérisation des planches graphiques du PLU de Vayres-sur-Essonne.



**La Direction Assainissement et Réseaux du SIARCE gère cinq réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales répartis sur six communes ainsi que plusieurs bassins de rétention/dépollution des eaux pluviales dont le plus important est celui de Tournenfiles.**

**En 2009, la Direction Assainissement et Réseaux a contrôlé et suivi la bonne exécution des contrats d'affermage et de prestations de service Réseaux. Elle a traité plusieurs centaines de demande de renseignements (DR) et de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Elle a instruit 339 de permis de construire.**

## L'assainissement Non Collectif

Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC) a été finalisé en 2009 pour huit (1) des communes ayant délégué cette compétence au SIARCE et les comptes-rendus ont été adressés aux particuliers. À la suite de dysfonctionnements rencontrés sur les réseaux ou chez les usagers, le SIARCE a réalisé en 2009 des contrôles d'installations privées raccordées au réseau collectif d'eaux usées. La rue des Messis sur Fontenay-le-Vicomte, la rue de Tournenfiles sur Mennecey et le secteur des Allées Aristide Briand à Corbeil-Essonnes ont été inspectés. Dès 2010, le SIARCE lancera une campagne de contrôles sur huit cents installations situées à Corbeil-Essonnes.

## Fin de l'opération dite « Corbeil Tranche 3 »

La réhabilitation des réseaux intercommunaux dite « Corbeil Tranche 3 », débutée en décembre 2007 est aujourd'hui

terminée. Les tronçons vieillissants du réseau ont été renouvelés tout en maintenant le service auprès des usagers et de manière coordonnée avec l'ensemble des intervenants sur le domaine public (transporteurs, concessionnaires, convois exceptionnels...).

## Les schémas directeurs assainissement

Les dossiers de demande de subvention constitués par le SIARCE pour le financement des schémas directeurs d'assainissement des communes de Vert-le-Petit, Mennecey, Écharcon et Fontenay-le-Vicomte ont reçu un accord de principe fin 2009. Quant au schéma directeur assainissement entamé en 2009 sur Corbeil-Essonnes, les premiers résultats verront le jour en 2010. Ces études permettront d'élaborer des programmes d'actions prioritaires pour les années suivantes.

(1) Auvernaux, Boissy-le-Cuté, Écharcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Maisse, Ormoy et Vert-le-Petit





**Lancé en décembre 2007, le chantier de réhabilitation et d'extension de la station d'épuration du SIARCE permettra à la collectivité de faire face à l'augmentation des volumes à traiter et des charges de pollution ainsi que de disposer d'un équipement modernisé dont les performances répondront aux exigences en la matière des législations françaises et européennes. Nabila BRAHAMI, en tant que chef du service qualité, suit le chantier pour le SIARCE. Elle revient dans cet entretien sur les avancées de l'année 2009.**

## Rénovation et extension de la station d'épuration du SIARCE

### Quelles sont les particularités de ce chantier ?

**Nabila Brahami :** La caractéristique majeure de ce chantier tient au fait qu'il se déroule sur un site dont l'exploitation doit être maintenue. Il s'agit donc de réaliser de nouveaux ouvrages puis de les greffer sur des ouvrages déjà existants sans perturber le bon fonctionnement de l'équipement. Les particularités du chantier découlent de cette situation assez exceptionnelle, la première étant l'importance primordiale du phasage des travaux qui est réglé de manière très pointue. La seconde est liée au grand nombre d'entreprises qui interviennent simultanément dans un espace très réduit. Une situation qui a conduit au renforcement des consignes de sécurité.

### Quel est le rôle du SIARCE dans le suivi du chantier ?

**Nabila Brahami :** Celui d'un maître d'ouvrage classique dont l'objectif numéro un est le respect du planning. Cela va de la participation aux réunions de chantier chaque mercredi après-midi à la coordination entre le constructeur et l'exploitant en passant par du travail ad-

ministratif pour obtenir les autorisations nécessaires ou rendre compte de l'avancement des travaux aux services de l'État. Sans oublier une dimension quasi « diplomatique » car le relationnel est capital. Il faut être neutre, juste et toujours garder à l'esprit l'intérêt du projet.

### En quoi ont consisté les travaux réalisés au cours de l'année 2009 ?

**Nabila Brahami :** En 2009 la filière eau a été quasiment achevée. La mise en service effective de la nouvelle filière de traitement de l'eau qui a apporté une première amélioration du traitement du phosphore a eu lieu en mars. En avril nous avons obtenu les subventions et les autorisations administratives qui nous ont permis de démarrer la construction de l'unité de compostage. Quant à la deuxième phase de la filière eau, elle a été mise en service en octobre.

### Peut-on parler d'un projet innovant ?

**Nabila Brahami :** Oui, dans le sens où le procédé qui a été choisi nous permet de réutiliser au maximum les ouvrages existants pour limiter les coûts et de conserver une compacité intéressante en milieu

urbain. Surtout, les solutions techniques qui sont mises en œuvre généreront des rendements épuratoires plus sévères que ce qui est imposé par la Directive sur les Eaux Résiduelles Urbaines. Ce qui est également innovant dans ce projet c'est son approche globale avec l'installation d'équipement de co-génération pour valoriser le bio-gaz en énergie thermique et électrique, le traitement des graisses sur place pour réduire les transports, la réutilisation de l'eau épurée pour économiser l'eau potable, la transformation des boues en compost. Tout l'équipement est pensé pour minimiser son impact en optimisant son efficacité.

### Quelles vont être les améliorations pour les riverains ? Pour la rivière ?

**Nabila Brahami :** Tous les ouvrages sont couverts et désodorisés, ce qui garantit un meilleur confort aux riverains. Plus globalement, l'eau rejetée en rivière sera de meilleure qualité. Elle sera désinfectée aux ultra-violets de façon à ce que les activités de loisir telles que le canoë ou la pêche puissent être pratiquées en toute sécurité. Elle sera également ré-oxygénée ce qui conviendra tout spécialement à la faune et la flore.



## La gestion **des contrats**

**Le service contrats assure au quotidien le suivi technique et financier de neuf contrats d'affermage et de deux contrats de concession et de marchés de prestation de services d'assainissement sur 14 communes (collecte, transport, traitement des eaux usées, collecte et traitement des eaux pluviales), d'eau potable sur deux communes, de distribution de gaz et d'électricité sur sept communes (1). Il veille à leur bonne exécution pour obtenir des entreprises titulaires le niveau de prestation attendu et travaille à leur adaptation pour améliorer la qualité des services.**

**A** cet effet, il a élaboré en 2009, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement qui a été présenté en juin à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIARCE. Il a également poursuivi la structuration de la base de données sur le prix des services de l'eau et de l'assainissement et sur l'évolution des consommations d'eau.

Suite à la modification des statuts du SIARCE en juin 2009, les conseils municipaux des communes de Mennecy et d'Écharcon ont respectivement délibéré le 17 juillet 2009 et le 19 novembre 2009 pour transférer au Syndicat leur compétence eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dès ces décisions, le SIARCE s'est

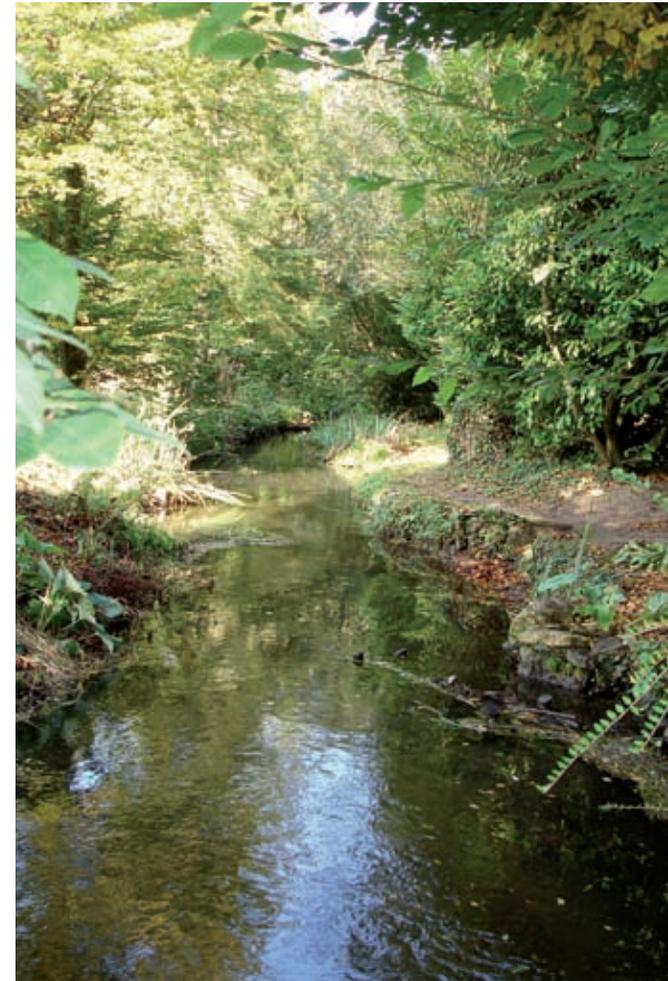
attaché à comprendre le fonctionnement de ces nouveaux services et à en identifier les principaux enjeux.

Entre août 2010 et avril 2013, neuf contrats d'eau potable et d'assainissement dont le SIARCE a la gestion (hors Boissy-le-Cutté) arriveront à échéance, et notamment le contrat pour l'exploitation du système de transport et de traitement intercommunal qui s'achèvera le 31 décembre 2011.

Le SIARCE souhaite engager à cette occasion un processus de regroupement des services publics d'assainissement et d'eau potable pour créer un service d'assainissement unique d'une part, et un service de distribution d'eau potable unique d'autre part. Ces regroupements permettront de réaliser des économies

d'échelle, d'améliorer la cohérence de la gestion des services d'eau et d'assainissement sur le territoire du SIARCE et d'améliorer la transparence pour les usagers. Ces regroupements nécessitent néanmoins un important travail préalable, que le service contrats a engagé dès le premier semestre de l'année 2009.

Enfin, le service contrats a participé en 2009 avec les autres services de la Direction Assainissement et Réseaux, à l'harmonisation des règlements d'assainissement des services actuels puis à la rédaction d'un règlement de service d'assainissement unique qui puisse s'appliquer sur le territoire de l'ensemble des communes ayant délégué leur compétence assainissement au SIARCE.



1) Compétence assainissement : Ballancourt sur Essonne, Boissy-le-Cuté, Corbeil-Essonnes, Écharcon, Fontenay le Vicomte, La Ferté-Alais, Mennecy, Ormoy, St-Germain-lès-Corbeil, St-Pierre-du Perray, Saintry-sur-Seine, Vert-le-Petit, et Villabé.

Compétence assainissement sur une partie du territoire : Itteville et Lisses.

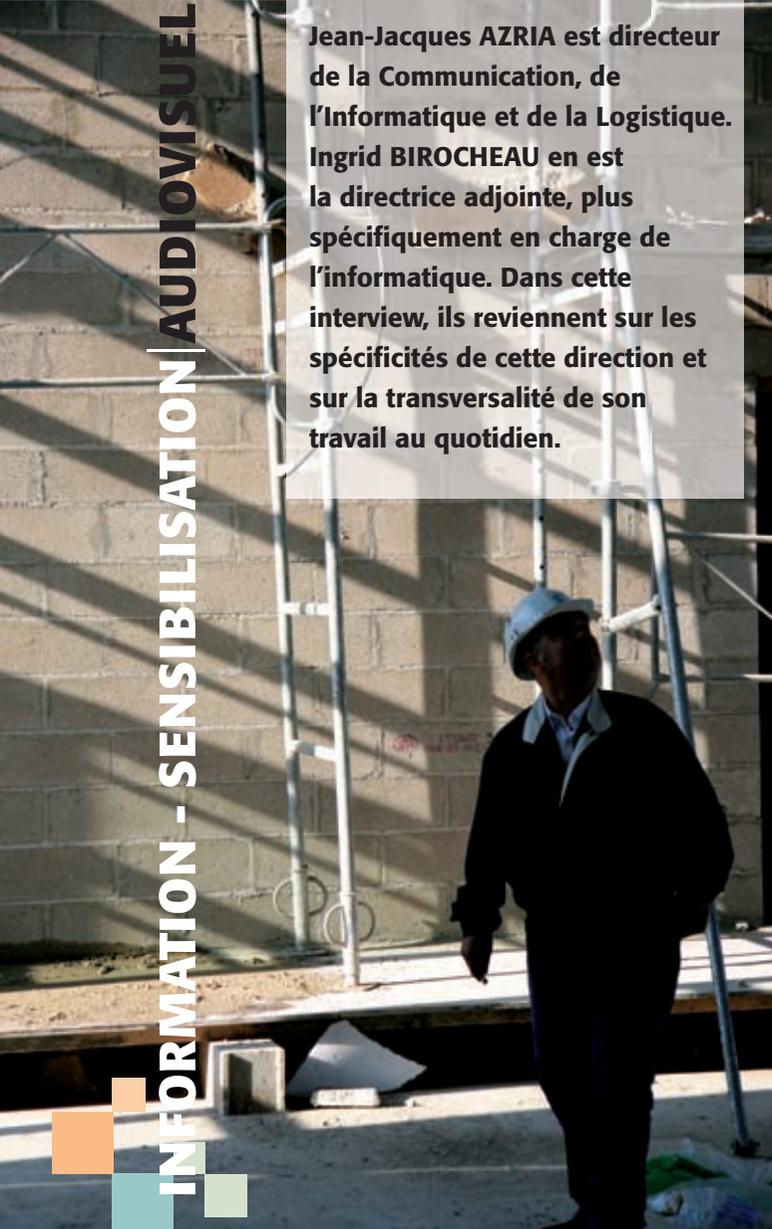
Compétence eau potable : Écharcon et Mennecy

Compétence gaz et électricité : Ballancourt sur Essonne, Corbeil-Essonnes, Itteville, Mennecy, St-Germain-lès-Corbeil, Saintry-sur-Seine et Vert-le-Petit.





Jean-Jacques AZRIA est directeur de la Communication, de l'Informatique et de la Logistique. Ingrid BIROCHEAU en est la directrice adjointe, plus spécifiquement en charge de l'informatique. Dans cette interview, ils reviennent sur les spécificités de cette direction et sur la transversalité de son travail au quotidien.



## Communication, informatique et logistique

### Pourquoi la communication, l'informatique et la logistique sont-elles réunies au sein d'une direction commune ?

Jean-Jacques Azria : C'est une organisation qui tient à la fois à la nature-même de la communication du SIARCE et à son histoire. Dès sa création, il y a une quinzaine d'années, le service communication a axé sa stratégie sur la sensibilisation et la pédagogie. En toute logique nous développons des actions au plus près du terrain et basées sur le travail du Syndicat. Il ne s'agit pas chez nous de faire de la publicité. Par contre nous sommes engagés dans l'organisation de visites de chantier, de conférences, de salons. Nous éditons des lettres d'information, nous imprimons des panneaux de chantier, autant de projets dans lesquels la logistique et l'informatique ont toute leur place. Je parlais également d'une dimension historique dans le sens où nous avons très vite engagé une réflexion sur la façon de communiquer vers les élus de manière plus rapide et plus économe en papier. A ce moment-là nous avons décidé d'intégrer véritablement l'informatique. D'ailleurs aujourd'hui toutes

les annexes au Comité syndical sont consultables en ligne. Le rapport d'activité qui est soumis à l'approbation des élus leur est transmis par voie numérique. C'est une évolution somme toute assez logique dans un univers comme le SIARCE qui est quand même un environnement de haute technicité. Cette organisation nous permet d'être réactifs mais aussi, et peut-être surtout, de travailler ensemble, en « mode collaboratif » et de façon transversale.

### Quels ont été les chantiers marquants de la DCIL en 2009 ?

Jean-Jacques Azria : Une direction telle que la nôtre doit savoir évoluer, changer d'échelle, faire des économies et trouver les solutions pour mettre en marche la communication qui permettra de toucher un maximum de personnes. À partir de ce constat, nous avons imaginé la création d'une Web TV qui a été lancée, après un important travail d'étude, en octobre 2009. Avec ce nouveau média, nous disposons d'un outil qui nous permet de toucher un public large dans des coûts totalement maîtrisés mais aussi, de valoriser auprès de nos élus et du

grand public la vidéothèque conséquente que nous avons constituée durant les années passées.

Ingrid Birocheau : la Web TV est typiquement un projet sur lequel toutes les compétences de la direction ont été mobilisées. Par exemple, le service informatique est intervenu bien à l'amont du projet en apportant un accompagnement technique sur le choix des formats, de la plate-forme, de l'hébergement et sur la rédaction du cahier des charges technique. Notre objectif était que ce nouveau média soit facilement gérable puisque nous mettons nous-même les vidéos en ligne. Ce qui nous a amenés à recruter un assistant techniques d'information et de communication dont le profil est à la fois celui d'un communicant et celui d'un informaticien. L'année 2009 a également été mise à profit par le service informatique pour faire évoluer le système de sauvegarde général. Il fallait auparavant toute la nuit pour réaliser une sauvegarde qui se fait désormais en quatre heures. Toujours en 2009, nous avons renouvelé le parc de photocopieurs. Nous sommes maintenant équipés de deux copieurs couleur, deux copieurs noir et blanc gros débit



# ue : la transversalité au quotidien

et d'un petit copieur qui fait également fax. Ces nouveaux matériels, tous connectés à chaque poste de travail, permettent de scanner les documents et de les envoyer directement par mail. Ils participent ainsi à la poursuite de la dématérialisation initiée depuis plusieurs années.

## Comment l'audiovisuel va-t-il être déployé ?

**Jean-Jacques Azria :** La communication est sans cesse en évolution. Elle doit s'adapter aux élus, aux nouvelles réglementations, aux attentes de transparence des citoyens et à l'utilisation rationnelle des nouveaux outils tout en reflétant notre professionnalisme. Dans ce sens, l'audiovisuel est un bon outil dont nous allons poursuivre le développement. Nous avons déjà plus de trente reportages qui ont été réalisés en faisant appel à des équipes extérieures mais aussi en mobilisant nos compétences en interne. Nous avons d'ailleurs acheté du matériel supplémentaire et prévu des formations sur la prise de vue pour le personnel du service communication. Nous allons poursuivre

l'enrichissement du fonds de la Web TV, en allant au devant des acteurs de la rivière et des élus, sur le terrain. En complément, la DCIL a activement participé durant l'année 2009, à l'élaboration du cahier des charges d'équipement du hall d'accueil de la station d'épuration. Cette salle totalement multimédia offrira la possibilité de diffuser de l'image et du son dans différentes configurations : projection pour un large public ou en espaces de travail par petits groupes, avec la possibilité de travailler autour d'ordinateurs ou d'écrans TV. Loin de nous enfermer dans la technique, cet espace sera également utilisé pour l'organisation de nouveaux rendez-vous « les petits déjeuners du SIARCE » qui s'adresseront aux élus. Il accueillera notamment en 2010 la cérémonie d'inauguration de la station d'épuration, qui sera rebaptisée Exona, centre de traitement des eaux usées.

## Quelle place accordez-vous à la pédagogie ?

**Jean-Jacques Azria :** Plus que de longs discours, nous préférons exposer les enjeux de nos projets aux élus,

expliquer nos chantiers aux riverains ou le cycle de l'eau aux scolaires. Je remarque une réelle évolution des comportements des citoyens mais pour cela il faut expliquer sans relâche, de façon modeste et pédagogique. La rivière est un sujet très complexe pour les citoyens qui sont demandeurs de transparence mais aussi pour les élus qui ne sont pas forcément des spécialistes. C'est pourquoi les attitudes moralisatrices ou culpabilisantes ne sont pas de mise dans la communication du SIARCE. Nous préférons placer l'information et la pédagogie au cœur de notre action.

## Comment cela se traduit-il ?

**Jean-Jacques Azria :** Dans cette conjoncture pour le moins difficile, nous refusons d'être pessimistes car nous n'oublions pas que nous faisons partie des hommes et des femmes qui innovent. C'est une chance. Tenir compte du passé, s'investir dans le quotidien et bien sûr préparer l'avenir restent notre feuille de route, car sans être dupes de la situation, nous savons qu'avec l'adhésion des élus et du personnel, nous faisons œuvre utile.



Pôle transversal par excellence, la Direction de la Communication, de l'Informatique et de la Logistique (DCIL) accompagne au quotidien les communes adhérentes et leurs délégués, ainsi que les directions opérationnelles dans la définition et la mise en œuvre d'actions d'information, de sensibilisation ou de communication. Des projets qui se déclinent sous forme de publications, de films, de reportages, mais aussi d'événements également gérés par le service communication.

### Les documents d'information

Tout au long de l'année 2009, la DCIL est intervenue pour les autres directions en tant que « service-ressource » pour la conception de leurs documents (lettres d'information, panneaux de chantier, diaporamas et présentations). Ont été réalisées :

- La plaquette « restauration des ouvrages hydrauliques du complexe du Moulin d'Echarcon ».
- La plaquette « Votre station d'épuration aux normes européennes » conçue pour les élus est une sorte de bilan à mi-parcours des travaux.
- La plaquette de présentation du PAPI destinée aux élus et aux partenaires institutionnels du bassin.
- La lettre d'information « Opération de désengorgement des canalisations

de la ZAC Ferme de la Verville à Mennecey » distribuée aux riverains.

- La mise à jour de la notice « Service Public d'Assainissement Non Collectif » destinée aux particuliers dont le domicile ne peut être raccordé au réseau d'assainissement.
- La lettre d'information aux riverains sur les « Travaux d'aménagement du Fossé Coulant ».

### La communication institutionnelle

Dans le même temps, la DCIL impulse et supervise la création de documents de communication institutionnelle :

- Les chemises « Classes de vie » présentent le concept et le détail des interventions, et permettent aux écoles de nous contacter pour planifier les animations.
- Le rapport d'activité diffusé fin sep-

tembre à l'ensemble de nos communes adhérentes.

- La plaquette des vœux qui reprend le texte du discours prononcé par le Président du SIARCE.

### Les grands événements

Elle est aussi le chef d'orchestre pour tout ce qui concerne l'organisation d'événements

#### La cérémonie des vœux

L'ensemble des élus, représentants du SIARCE dans leur commune ainsi que les prestataires et les partenaires du monde associatif étaient réunis le 29 janvier à la salle des fêtes de Saintry-sur-Seine, en présence de Michel AUBOUIN, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne. Avec près de quatre cent invités, la cérémonie des vœux a été, comme le veut la tradition, le premier temps fort de l'année 2009.

#### Inauguration du nouveau Centre de traitement des eaux usées.

Les travaux de mise en conformité de la Station d'épuration s'achèveront en 2010. Ce sera l'occasion d'inaugurer ce que nous nommerons désormais Exona, Centre de traitement des eaux usées, qui regroupe la Station d'épuration et l'Unité d'hygiénisation des boues par compostage. Cette inauguration se déclinera sur trois jours, chacun étant dédié à un public spécifique : presse spécialisée, élus, partenaires techniques et professionnels, et enfin le grand public. L'organisation d'une telle manifestation requiert évidemment un investissement fort de toute la DCIL et de ses prestataires et ce, largement en amont. Elle a ainsi constitué une large part de la charge de travail de la direction au second semestre 2009.

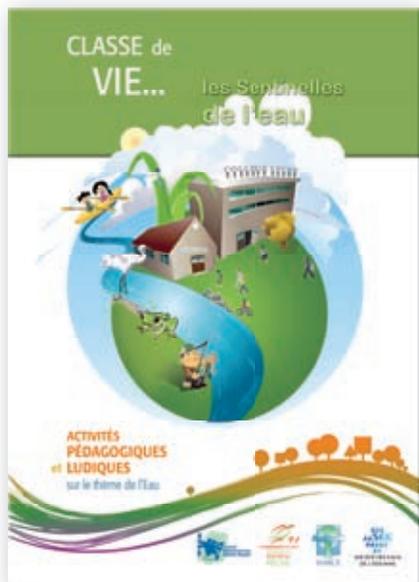


## Classes de vie « les Sentinelles de l'eau »

Initialement dénommées Classes d'eau, lors de leur création en 1996, les animations à destination des élèves des écoles élémentaires proposées par le SIARCE ont ensuite évolué vers le concept de Classes rivière avant de devenir les Classes de vie, en phase avec les enseignements et les problématiques de leur époque.

Fidèle à ses valeurs, le SIARCE a imaginé ce projet avec l'objectif de donner aux élèves, citoyens en devenir, les clefs pour comprendre en quoi l'eau est un bien commun et l'ambition de devenir des « sentinelles de l'eau ».

Ces interventions en milieu scolaire, à la demande des enseignants, sont le fruit d'un étroite partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Essonne, la Société des Eaux de l'Essonne (SEE) et le Comité Départemental de Canoë-Kayak. Le programme pédagogique des Classes de Vie s'inscrit dans une démarche générale et aujourd'hui obligatoire de développement durable. Il conjugue ateliers ludiques en salle et activités d'extérieur, au plus près des rivières. Six classes de vie ont été menées entre juin et octobre 2009, avec plus de cent cinquante enfants.



Sandra Galland est enseignante à l'école élémentaire de Buno-Bonnevaux. Avec sa classe de CM1, elle a participé en octobre 2009 à une classe de vie du SIARCE.



## Le point de vue d'une enseignante

**Comment ce projet de classe de vie a-t-il vu le jour ?**

Depuis 3 ans, nous travaillons avec d'autres classes de l'école et en collaboration avec le Parc National Régional du Gâtinais à la création d'un chemin d'interprétation, sur les communes de Gironville et de Buno, aux abords de la rivière. Au cours des années précédentes, les élèves ont travaillé à l'élaboration de panneaux prévus pour un chemin d'interprétation. Les thématiques retenues sont : l'historique, les végétaux, les invertébrés, les oiseaux, la morphologie de la rivière ou encore la pêche. La classe de vie proposée par le SIARCE offrait la possibilité de compléter et d'enrichir notre projet et c'est en cela qu'elle nous a intéressés.

**Comment s'est-il déroulé ?**

Il s'est organisé sur trois matinées. La première était

consacrée au cycle de l'eau, à la rivière et aux poissons. La seconde au stockage, au recyclage, au gaspillage et à la pollution de l'eau. La troisième était une matinée de pêche au cours de laquelle nous avons examiné les poissons de près ! C'était un moment très vivant et très important car il a permis de donner de la réalité à ce que les élèves avaient vu en classe auparavant.

**Quelles sont vos conclusions de cette expérience ?**

Le projet a créé une bonne dynamique dans la classe. Les élèves étaient intéressés, ils ont posé beaucoup de questions. Le fait que des personnes de l'extérieur viennent apporter leurs connaissances a été un vrai plus. En réalité ils sont très proches de cet écosystème. C'est leur rivière, leur village et c'est aussi pour cela que c'est important qu'ils le comprennent mieux, afin de le préserver.

INFORMATION - SENSIBILISATION  
INFORMATION DES PUBLICS



**En véritable partenaire, le SIARCE s'engage aux cotés des collectivités qui mènent des projets d'information et de sensibilisation. Sa participation est toujours active et ses agents impliqués quand il s'agit d'aller à la rencontre des habitants.**

### Forum des métiers de l'environnement à Itteville

Répondant à la demande du Point Information Jeunesse (PIJ) de la commune d'Itteville, le SIARCE a participé aux côtés d'autres collectivités, de la CCI de l'Essonne et d'entreprises au forum des métiers de l'environnement qui s'est tenu le 9 décembre. Un large public de collégiens, d'universitaires et de personnes en recherche d'emploi ont ainsi pu échanger avec les techniciens, les ingénieurs et les agents administratifs de notre collectivité.

### Conférence et visite de chantier à Écharcon

La conférence avait permis d'explicitier l'intérêt des travaux du point de vue de l'aménagement des berges, de la préservation de la biodiversité mais aussi de la prévention des inondations. Avec la visite de chantier, chacun a pu se rendre compte de la technicité que supposent de tels travaux de restauration. Ces deux rendez-vous ont été organisés respectivement le 15 et le 19 septembre par le service communication, à la demande du maire d'Echarcon.



**La visite de chantier organisée par le SIARCE à l'occasion des travaux du moulin d'Echarcon a enregistré une forte participation. A votre avis pourquoi ?**

**Robert Coquidé :** Cette visite a été précédée par des articles dans la « Gazette d'Echarcon » et par une réunion d'information au cours de laquelle le

## Le témoignage de Robert Coquidé **Maire d'Echarcon**

Président et le Directeur général du Syndicat sont venus avec les ingénieurs expliquer « le pourquoi du comment » des travaux. La visite était une suite logique de cette soirée qui avait déjà intéressé beaucoup de monde. Je pense aussi qu'elle a été programmée au bon moment, quand le chantier était déjà bien engagé. Les Écharonnais qui voyaient des camions passer dans le village étaient curieux d'aller se rendre compte par eux-même des travaux. Je crois pouvoir dire qu'ils n'ont pas été déçus car on a vu les palplanches de 13 mètres de profondeur et des appareils monstrueux à l'œuvre pour consolider les

berges. Tous les participants se sont bien rendu compte de l'importance des travaux et du fait que la commune n'aurait jamais pu les réaliser seule, sans l'appui du SIARCE qui a joué pleinement son rôle.

### Comment cette mise en valeur du patrimoine de la commune est-elle perçue ?

**Robert Coquidé :** Je note que jusqu'à présent toutes les questions qui ont été posées et toutes les remarques qui ont été faites montrent un véritable intérêt pour le chantier. Les Écharonnais voient bien les améliorations apportées par la

consolidation des berges, la remise en état du moulin ou la création de la passe à poissons et à kayaks. Ce chantier intéresse d'ailleurs toutes les communes qui jouxtent la rivière Essonne. N'oublions pas qu'en modernisant et pérennisant les berges et les ouvrages, on agit pour se donner les moyens de réguler le cours de la rivière et estomper les effets des périodes d'étiage ou de crue. On est bien dans l'esprit de l'intercommunalité qui est : « la mise en commun de ressources importantes, avec des objectifs communs, pour le bien commun, chaque commune participant selon ses moyens ».

## INTERVIEW

- A**  
**AQUEx** : Aide à la Qualité d'Exploitation  
**ASTRALE** : Association des Syndicats Territoriaux de Rivière et d'Assainissement de l'Essonne
- D**  
**DIREN** : Direction Régionale de l'ENVironnement
- E**  
**EMERAUDE** : Engagement Moral pour une Ecologie Raisonnée, un Aménagement et un Usage Durable de l'Essonne  
**EPAGE** : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**EPTB** : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin  
**ESP** : Eau du Sud Parisien
- I**  
**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique
- O**  
**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- P**  
**PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme  
**PRE** : Participation pour Raccordement à l'Egout
- R**  
**RACINE** : Régie d'Assistance, de Conseil, d'Ingénierie et d'Etudes  
**RIVE** : Régie Intégrée de la Vallée de l'Essonne
- S**  
**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
**SDRIF** : Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France  
**SEMAFORE** : Système Environnemental de Métrologie Appliquée pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Evaluation  
**SIEM** : Syndicat Mixte de l'Essonne Moyenne  
**SIGNE** : Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
**STEP** : Station d'Épuration
- Z**  
**ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté

## CONTACTS

### Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

37, quai de l'Apport-Paris  
 91813 Corbeil-Essonnes cedex

Tél. : 01 60 89 82 20

Fax : 01 64 96 41 42

Courriel : [siarce@siarce.fr](mailto:siarce@siarce.fr)

Site web : [www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)

Web TV : [www.siarce.tv](http://www.siarce.tv)



#### Directeur Général

Jean-Luc COMBRISSEON

Tél. : 01 60 89 82 21

Courriel : [jl-combrisson@siarce.fr](mailto:jl-combrisson@siarce.fr)

#### Chargé de Mission auprès du

##### Directeur Général

Olivier PRÊTRE

Tél. : 01 60 89 85 93

Courriel : [o-pretre@siarce.fr](mailto:o-pretre@siarce.fr)

#### Directeur Général Adjoint et Directeur de l'Assainissement et des Réseaux

Lionel LEGRAND

Tél. : 01 60 89 82 25

Courriel : [l-legrand@siarce.fr](mailto:l-legrand@siarce.fr)

#### Directeur de la Communication, de l'Informatique et de la Logistique

Jean-Jacques AZRIA

Tél. : 01 60 89 82 45

Courriel : [jj-azria@siarce.fr](mailto:jj-azria@siarce.fr)

#### Directrice des Finances et des Ressources Humaines

Anne PIET

Tél. : 01 60 89 82 28

Courriel : [a-piet@siarce.fr](mailto:a-piet@siarce.fr)

#### Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Christian SPEISSMANN

Tél. : 01 60 89 94 63

Courriel : [c-speissmann@siarce.fr](mailto:c-speissmann@siarce.fr)

#### Directeur de la Rivière et du Milieu Naturel

Xavier GRILLO

Tél. : 01 60 89 82 59

Courriel : [x-grillo@siarce.fr](mailto:x-grillo@siarce.fr)

Août 2010

Directeur de la publication : Xavier DUGOIN

Directeur de la rédaction :

Jean-Luc COMBRISSEON

Chef de projet : Jean-Jacques AZRIA

Rédaction : l'ensemble des directions

Journaliste : Catherine SALON

Conception et corrections :

Service communication

Afaf TAHRI / 01 60 89 94 64

Christophe CHARLANNE / 01 60 89 82 47



Maquette et mise en page : ALINÉA Corbeil-Essonnes / 01 60 89 51 90

Impression : PLANÈTE IMPRESSION Lisses / 01 64 97 50 34

Imprimé sur papier issu de forêts durablement gérées

Esbonne assainissement juridiques milieu naturel géopolitique  
 ouvrages hydrauliques ressources humaines finances dépollution rivière intercommunalité  
 prévention inondation

www.siarce.fr  
 siarce.tv



Jean-Jacques AZMA  
 Directeur de la communication, de l'information  
 et technologique du SIARCE

Jacques BERNARD  
 Maire de Saulne

Xavier DUGOIN  
 Président du SIARCE

Franck FORTIN  
 Chef de service Prévention du SIARCE

Daniel POUILLEN  
 Directeur des entreprises  
 de la haute-levée du groupe CGES

Lionel LEGRAND  
 Responsable Général Adjoint du SIARCE

Jean-Luc COMBRISSON  
 Directeur Général du SIARCE

SIARCE TV

